

DLP.18-2-81656268

le 14^e villao

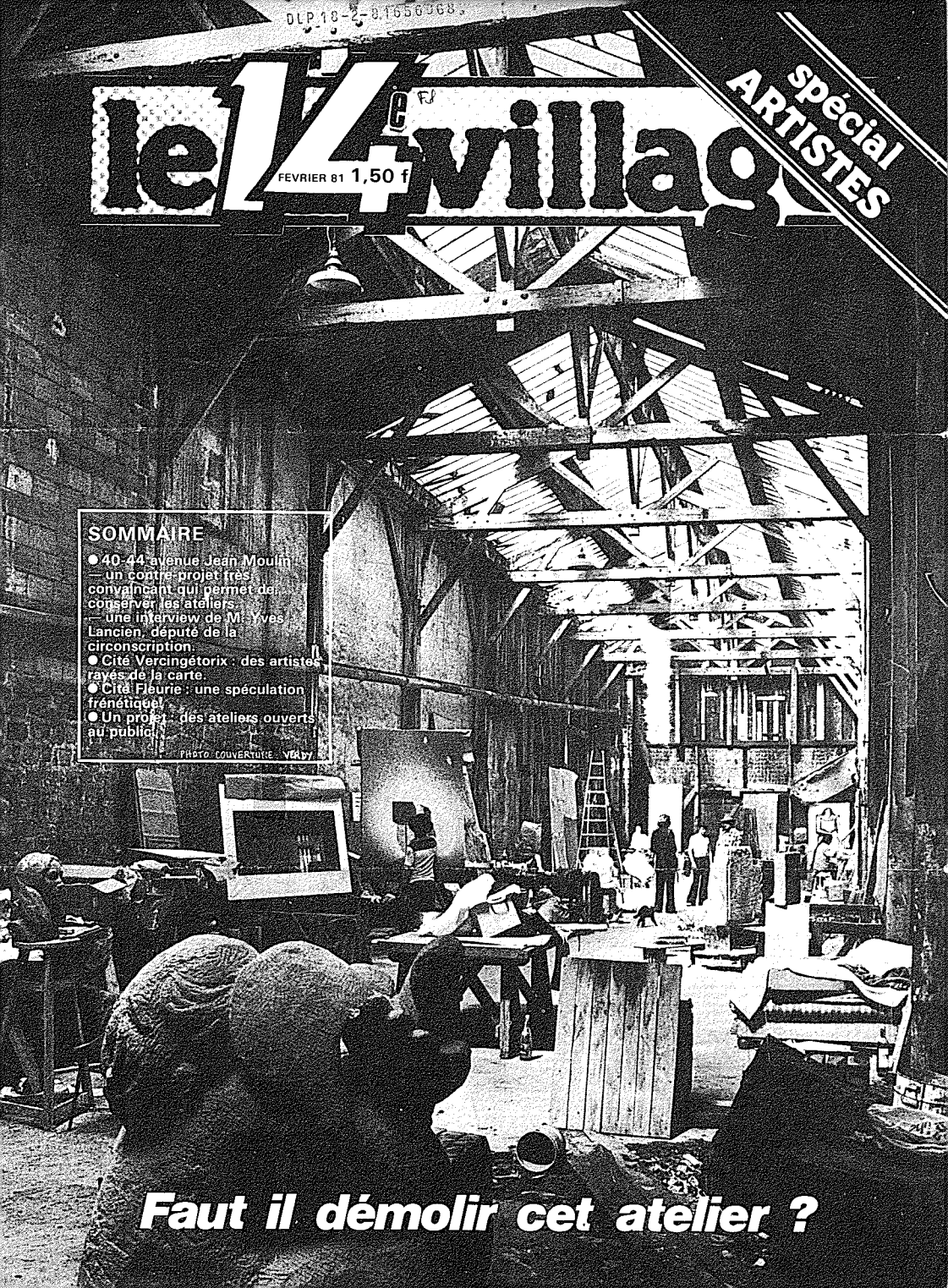
FEVRIER 81 1,50 f

spécial
ARTISTES

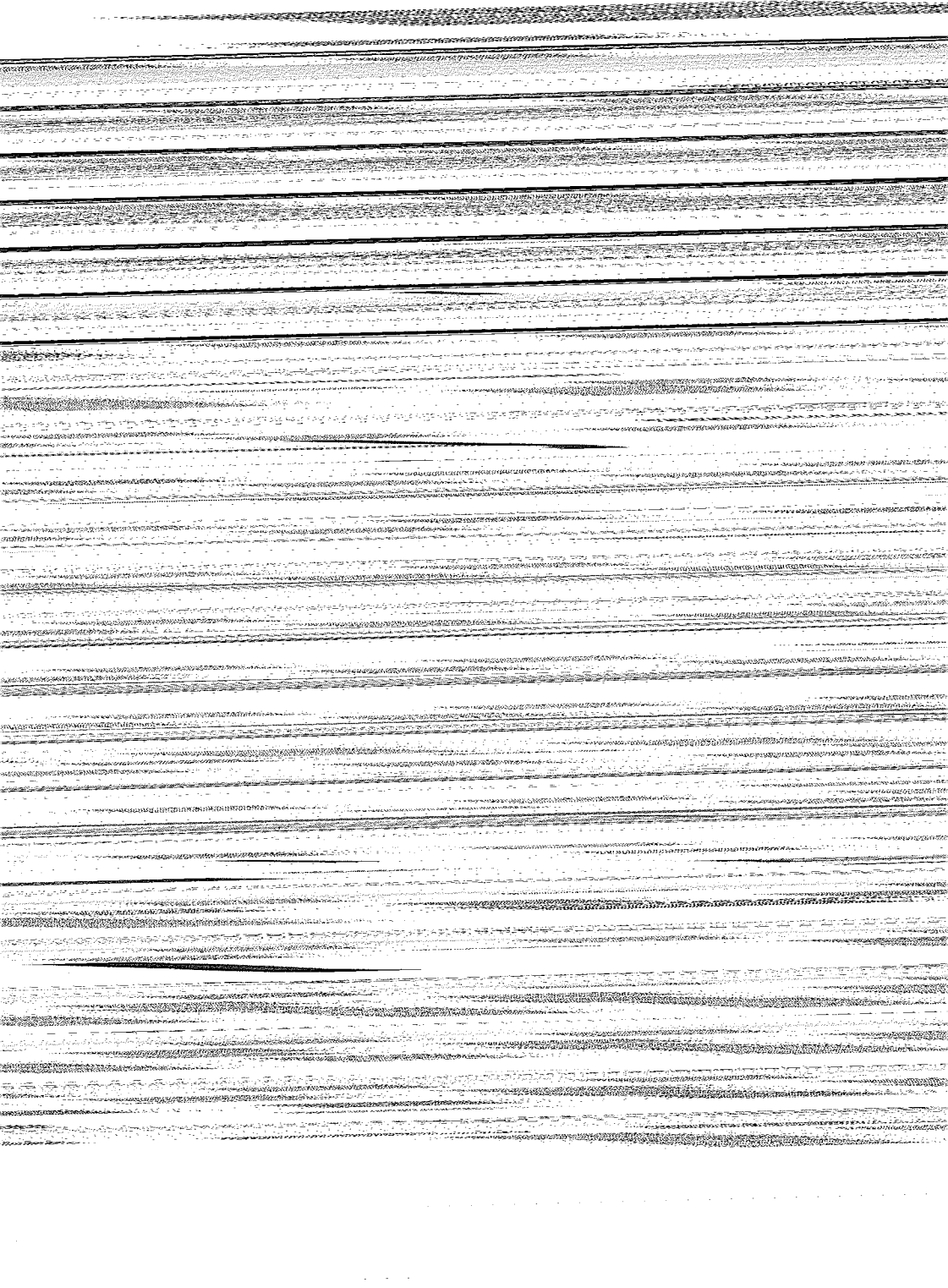
SOMMAIRE

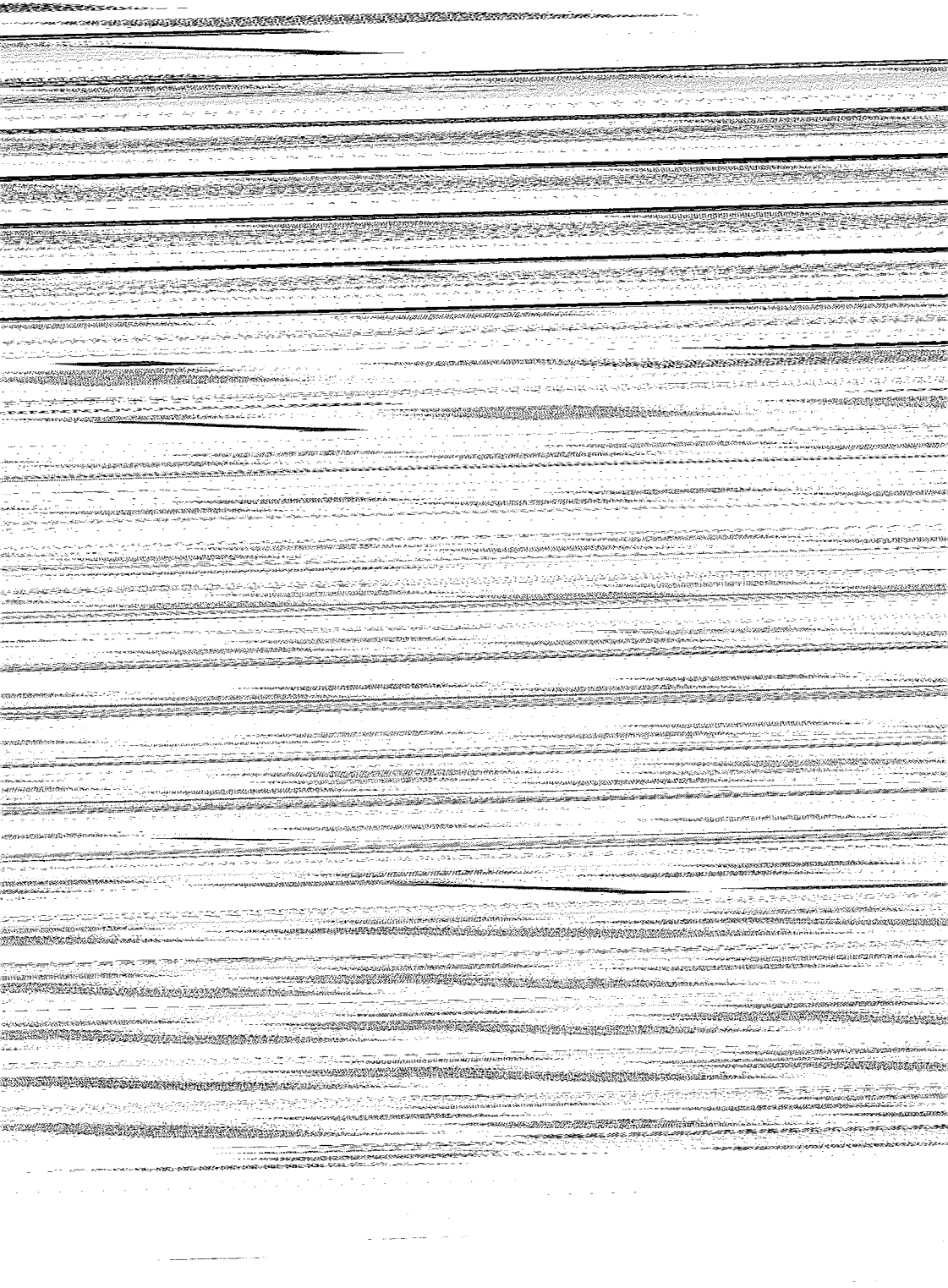
- 40-44 avenue Jean Moulin — un sombre projet très convaincant qui permet de conserver les ateliers.
- une interview de M. Yves Lancien, député de la circonscription.
- Cité Vercingetorix : des artistes rayés de la carte.
- Cité Fleurie : une spéculation frénétique!
- Un projet : des ateliers ouverts au public.

PHOTO COUVERTURE: V&A77



Faut il démolir cet atelier ?





40-44 AVENUE JEAN MOULIN : UN CONTRE-PROJET TRÈS CONVAINCANT

Au 40-44 avenue Jean Moulin, une trentaine de sculpteurs, peintres et comédiens travaillent depuis maintenant huit mois dans une ancienne menuiserie désaffectée vouée à la démolition par l'Office d'HLM de la ville de Paris, qui veut réaliser dans ce secteur un programme de 260 logements sociaux.

Les artistes qui ont trouvé là un lieu de travail idéal (lumière, espace, orientation) franchissent aujourd'hui un nouveau pas pour tenter d'éviter la démolition de ce local : nous publions, en pages 2 et 3, le contre-projet très précis établi par une équipe d'architectes à la demande des artistes. Ce projet démontre très clairement que la préservation de la menuiserie n'est pas incompatible avec la réalisation du programme d'HLM prévu de longue date. Au contraire.

Le film des événements

Pour ceux qui n'ont pas lu le numéro d'octobre du 14^e Village, rappelons rapidement la situation. Au printemps dernier, plusieurs associations du quartier décident d'organiser un carnaval qui se déroulera le 7 juin. Tous les préparatifs ont lieu dans le local vide et abandonné du 40-44 avenue Jean Moulin mis pour deux mois à la disposition des associations par M. Lancien, député de la circonscription.

Il se trouve précisément que ce local avait, depuis deux ans, été signalé par le syndicat des sculpteurs à M. Lamoureux, responsable à l'époque des problèmes culturels à la Mairie, et ceci en totale conformité avec les recommandations formulées en 1978 par le rapport Cahen-Salvador (ministère de la Culture) et par le rapport de Monique Caux et Jacqueline Nibout (Mairie de Paris). Toujours est-il que le Syndicat national des sculpteurs s'associe au carnaval et que plusieurs sculpteurs, membres du Conseil syndical préparent une exposition dans le local.

Une fois le carnaval terminé, quelques uns de ces sculpteurs conservent la clef du local et continuent d'y travailler ; ils sont rapidement rejoints par des peintres et une dizaine de comédiens. Immédiatement, le Syndicat des sculpteurs et le Syndicat national des artistes plasticiens (CCJ) adressent deux lettres recommandées au ministère de la Culture et à la mairie de Paris pour lui signaler à nouveau l'existence du local et l'intérêt qu'il y aurait à le conserver. Depuis, les artistes de l'avenue Jean Moulin, soutenus par les syndicats, ont frappé à toutes les portes pour démontrer l'intérêt de leur initiative. Ils se sont logiquement heurtés à un refus catégorique de la part de l'Office d'HLM et des services culturels de la mairie pour qui la construction des logements sociaux est prioritaire. Au ministère de la Culture, la réponse a été un peu plus nuancée. Certes, M. Lecat a déclaré, le 4 novembre à l'Assemblée nationale, que « cette occupation est irrégulière et illégale et qu'elle doit cesser ».

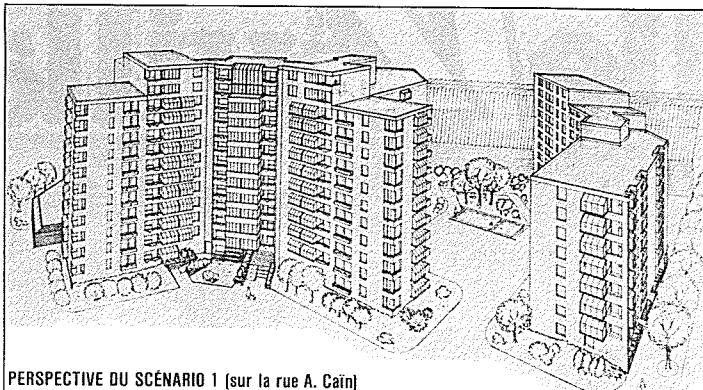
Apparaissant cependant, un inspecteur des services de la création artistique avait fait un rapport très favorable à la transformation de la menuiserie en atelier d'artistes et s'était même engagé, si une solution juridique était trouvée, à apporter une aide financière au projet.

Une démarche exemplaire

L'affaire achoppe donc sur deux points : l'illégalité de l'occupation et l'incompatibilité entre la conservation de l'atelier et la réalisation du programme de construction. C'est pour apporter des réponses sur ces deux points que les occupants de l'avenue J. Moulin ont demandé à une équipe d'architectes d'établir un contre-projet.

Il s'agit là d'une démarche exemplaire à plusieurs titres. D'une part, les artistes de l'avenue J. Moulin ont obtenu les revendications défensives fréquentes en ce domaine et font des contre-propositions sérieuses et concrètes à l'Office de la ville de Paris. Ils ne se contentent pas de dire et répéter « nous voulons conserver la menuiserie », ils apportent la démonstration que c'est techniquement possible, sans augmentation de coût ni modification du caractère « social » de l'opération.

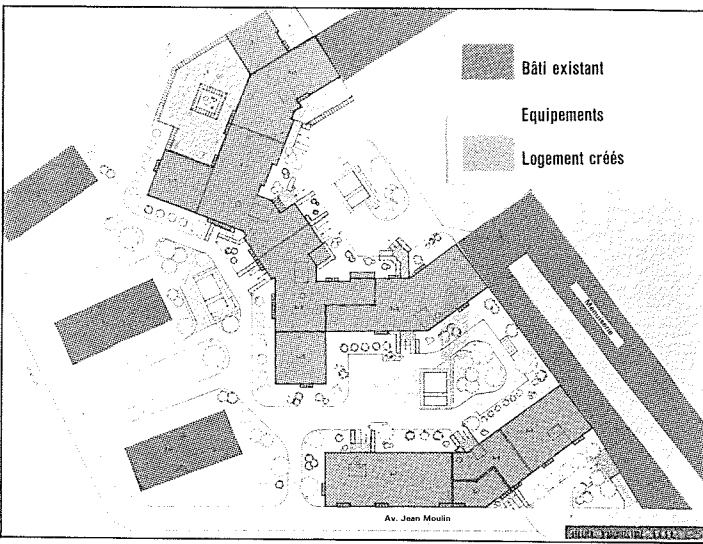
D'autre part, les artistes ont respecté exactement les recommandations faites récemment par M. Chirac. En effet, dans un texte publié dans le Nouvel Observateur (6 octobre 1980), le maire de Paris définissait ainsi sa conception des rapports entre l'architecte et l'action politique : « Il me semble tout aussi important que l'insertion au site,



PERSPECTIVE DU SCÉNARIO 1 (sur la rue A. Cain)

Cette esquisse montre que, malgré la conservation des menuiseries, l'implantation réserve autour des bâtiments un espace de vie suffisant qui articule la nouvelle proposition avec le quartier.

Les éléments de verrière-box-windows rapportés sont l'expression d'une étape de l'étude des appartements (exprimant l'unité repas-cuisine-séjour-loggia) qui sera affinée par la suite.



PLAN MASSE : principe de l'implantation

Le bâtiment principal s'articule entre une des barres de l'actuelle cité HLM et la partie théâtre de l'atelier collectif. Ceci permet de dégager un espace ouvert sur l'école maternelle projetée rue A. Chantin. Et de ne pas favoriser une nouvelle ségrégation sociale en niant l'ancienne opération HLM.

de mesurer l'insertion sociale des réalisations architecturales. C'est pour cela qu'il convient de procéder à une redéfinition des espaces en même temps que des responsabilités politiques, car un État centralisé et bureaucratique qui interdit aux groupes sociaux de définir leurs propres espaces d'avenir ne peut conduire qu'à un cadre de vie uniforme et conformiste ».

Si les mots ont un sens, cela signifie que le contre-projet pour l'avenue J. Moulin devrait immédiatement être examiné avec le plus grand intérêt par les services de la ville de Paris.

Dernier point enfin : le local de l'avenue J. Moulin a permis, depuis 8 mois, le dévelop-

pement d'un lieu de création original. Ouvert au public, il a fourni l'occasion à de nombreux habitants du quartier de découvrir par exemple ce qu'est le métier de sculpteur, de comprendre qu'une sculpture, c'est un travail, que ce soit fait en peignant sur un bloc de pierre ou de bois pendant des jours et des jours. Ce contact direct avec le public permet également de rompre un peu le carcan commercial et esthétique des galeries d'art. Par ailleurs, cet atelier présente l'avantage d'être un lieu de création collectif et pluridisciplinaire où se côtoient des peintres et des sculpteurs, des graphistes et des comédiens* (car les comédiens ont, eux aussi, besoin de locaux pour travailler et répéter), un lieu où se rencontrent des styles variés, des

artistes de nationalités et de culture différentes. Cette rupture du cloisonnement traditionnel des « écoles », des disciplines et des ateliers favorise des échanges dont beaucoup d'artistes ressentent le besoin. Enfin, si le local était préservé, d'autres projets pourraient voir le jour : jardin d'exposition, atelier public, stages de formation, etc.

On comprend mieux, dans ces conditions, la volonté des artistes de conserver ce lieu de travail et leur refus de retourner « à la rue ».

Gérard Courtois

* Les comédiens de l'avenue Jean Moulin sont soutenus par le Syndicat français des artistes interprètes.

PRINCIPES DE RÉPARTITION DES LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS
(Rez-de-chaussée et étage type)

PLAN D'ÉTAGE TYPE

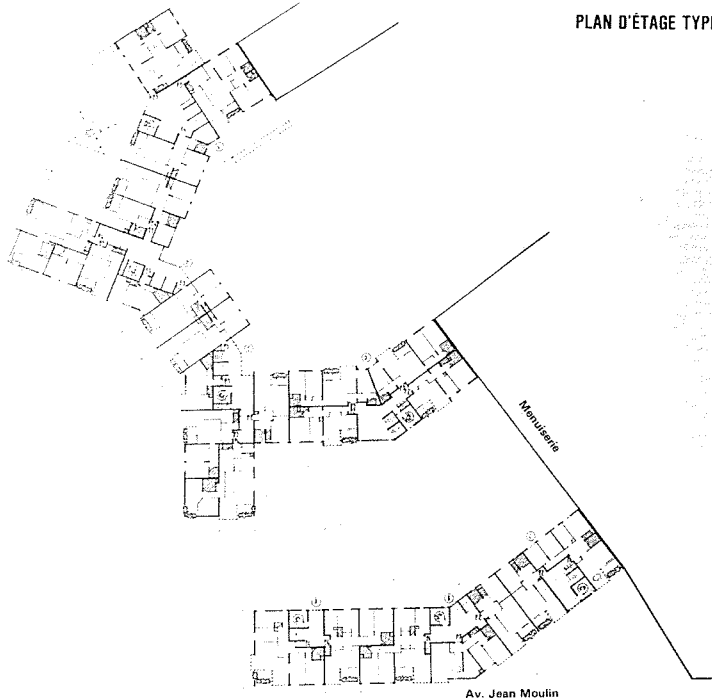


PHOTO L. HETTELÉ

**SOYONS
REALISTES !**

La contre-proposition que nous présentons ici a pour objectif, et unique ambition, de montrer que des solutions réalistes peuvent être trouvées pour satisfaire les revendications légitimes des artistes. Il ne s'agit pas de remettre en cause le caractère social de l'opération ; bien au contraire nous pensons qu'il s'en trouve renforcé par le respect accordé à une catégorie sociale spécifique : les artistes.

Le programme de l'O.P.H.L.M.P. doit, et peut, être réalisé tant pour le nombre de logements projetés (260, avec la même répartition en types F1, F2 - F3) que pour les équipements collectifs adjoints : crèche familiale, crèche collective, local collectif résidentiel ; notre proposition ne concerne aucunement le projet d'école maternelle qui est, bien entendu, considéré comme acquis.

Évidemment, nous nous sommes attachés à respecter les contraintes et les règlements d'urbanisme en vigueur dans cette zone.

Notre projet, dans sa formalisation, est la résultante de quatre objectifs essentiels :

1. Conserver la manuserie en vue d'une réhabilitation et d'une rénovation en Atelier collectif de création (outil professionnel de création utilisé en priorité par les artistes, peintres, sculpteurs et conservés l'occupant actuellement), ouvert au public, et se démarquant, par son originalité de fonctionnement, des autres centres culturels existants.

2. Produire un projet réaliste. Ce n'est pas ici le lieu de faire de la « recherche architecturale », de chercher à satisfaire un quelconque besoin d'images d'architecture, de toute façon limitée à une certaine catégorie de la population, quand on assiste, depuis quelques années, à l'exode forcé du potentiel créatif de Paris. En cela, nous assumons totalement la « banalité » de notre proposition.

3. Concevoir des bâtiments qui s'articulent entre eux et avec le bâti environnant, en un mot qui s'intègrent au quartier, socialement et spatialement, et qui soient à son échelle.

Donc, il s'agissait pour nous, plutôt que de fermer la façade avenue Jean Moulin (comme cela est fait dans le projet actuel), de développer une implantation qui soit ouverte sur le quartier, et qui l'exprime.

Il fallait aussi dégager du maximum la grande façade sud de la manuserie et conserver à celle-ci ses qualités de lumière naturelle remarquables pour un travail de création artistique.

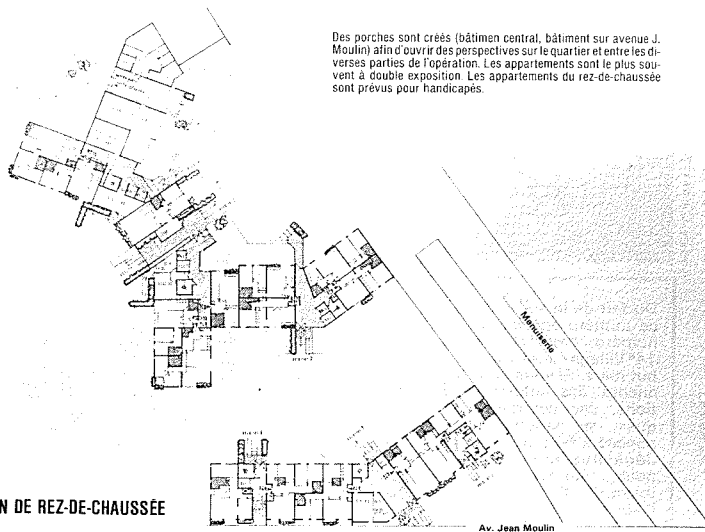
4. Respecter les contraintes de coût de construction inhérentes à toute opération de logements sociaux. D'où le choix d'un système constructif par voiles porteurs suivant une trame usuelle de 5,60 m, avec la possibilité de préfabriquer certains composants (unités repas-loggias, panneaux de façade...).

Dans cette optique, nous affirmons la validité et la cohérence de notre proposition, et sa réponse adéquate à une situation de conflit social et politique.

Architectes Marc AUBRY
François GUILLET
Daphné SENDROS-PONS
Atelier d'architecture A.G.S.P.

Des porches sont créés (bâtiment central, bâtiment sur avenue J. Moulin) afin d'ouvrir des perspectives sur le quartier et entre les diverses parties de l'opération. Les appartements sont le plus souvent à double exposition. Les appartements du rez-de-chaussée sont prévus pour handicapés.

PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE



YVES LANCIEN : « Pas question de retarder le projet »

Dès l'origine, M. Lancien — député RPR de la 15^e circonscription — a vu sa responsabilité directement engagée dans l'affaire de l'avenue Jean Moulin. Il est donc important de lui donner la parole. Quant à la possibilité d'établir un nouveau projet qui permettrait de conserver la menuiserie, sa réponse a été catégorique :

Y. Lancien. — Il n'en est pas question. On ne peut pas retarder indéfiniment un projet. On a déjà accumulé pas mal de retard et l'estime qu'on a atteint la limite du perfectionnisme. L'on ne va pas recommencer une nouvelle étude. On ne va pas courir le risque d'impaction des commerçants du secteur qui pâtissent de ces retards. D'autre part, les logements sociaux (25 rue de l'avenue J. Moulin) et les crèches (une crèche collective de 60 berceaux et une crèche familiale) sont deux priorités absolues qu'il ne faut surtout pas contrarier par quelque autre projet, aussi intéressant soit-il. On ne peut pas faire deux choses à la fois au même endroit.

14^e Village. — En dehors de la menuiserie, il reste un petit immeuble sur le terrain ; par conséquent, les travaux ne pourraient pas démarrer immédiatement.

Y.L. — Pratiquement si. Le projet de l'Office d'HLM est prêt. Il n'est pas retardé par les sculpteurs mais parce qu'il y a encore un handicap qui habite là et qui refuse tout ce que l'Office d'HLM lui propose. Mais ce handicap, la solution est trouvée. Dès qu'il sera parti, cet immeuble et la menuiserie seront démolis du même coup. C'est aussi très agréable car on en fera dès qu'on peut. Hier, c'était mieux. Si on peut le faire aujourd'hui, c'est bien. Demain, c'est encore bien mais après-demain, non !

Cela ne résoud pas le problème des artistes ...

Je ne nie pas du tout le problème des artistes et j'y reviens pour le 14^e l'honneur d'avoir à la régler en priorité. Un groupe de travail a été mis en place à la Mairie de Paris sous la présidence de Mme Nebout et en collaboration avec le ministère de la Culture. Cette procédure a pris un bon départ. Il faut laisser ce groupe travailler, étant entendu qu'y participent des représentants qualifiés des artistes, parce que là aussi, il y a un petit problème : qui représente qui, qui est responsable et avec qui on discute ? Les représentants du Syndicat national des sculpteurs parisiens sont interlocuteurs très responsables et de bonne foi. Ils revendiquent pour les leurs, c'est leur rôle, mais ils prennent en compte les problèmes de la ville ou du ministère.

Quelles sont ces promesses ?

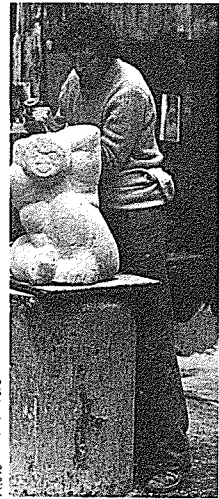
Il y a trois choses sûres. D'abord, les 6 ateliers (havas logement) qui ont été ajoutés au programme de l'avenue J. Moulin, à ma demande, lors de la visite du Maire dans le 14^e en février dernier. D'autre part, sur Antoine Chantin, une soixantaine de logements sont prévus. J'ai discuté avec le directeur de l'Équipement public à faire, là aussi, des ateliers et il est d'accord sur cette proposition. Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui combien il y en aura, mais il y en aura. Enfin, une discussion avec M. Lafouge, directeur du Bureau d'aide sociale, il y a le projet d'installer, 55 rue du Montparnasse, une seconde résidence pour personnes âgées. L'idée qu'on a maintenant est d'en faire une maison de repos pour les artistes du 3^e âge. Je lui ai proposé de permettre l'aménagement d'un certain nombre d'ateliers, notamment de sculpteurs. Il est d'accord. On a donc dit une formule mixte : une trentaine environ de studios d'artistes et, en rez-de-chaussée, des ateliers. Je ne prétends pas que, du jour au lendemain, on va régler le problème dans son entier, mais je crois que l'élan est donné ; peut-être, sur ces 3 projets, cela devrait permettre la construction de quelque chose comme une vingtaine d'ateliers de sculpteurs, ce qui est largement du niveau de ce que pouvait offrir l'atelier de menuiserie.

Vous avez beaucoup « personnalisé » cette affaire. Mais n'y a-t-il pas eu à l'origine de l'occupation, il y a main-

tenant une trentaine d'artistes qui travaillaient dans l'atelier ...

J'ai dit effectivement que l'on était en présence d'une opération très « personnelle » et « politique ». Et j'ai fait un effort désobligeant à M. Juvin. D'abord, il y a le respect de certaines règles. Il est facile de dire : « Je prends et les autres se débrouillent ». A partir de là, c'est le far-west ! On ne peut accepter des procédés pareils. Quand en plus vous savez que c'est grâce à moi qu'ils ont eu ce local, je l'ai un petit peu sec. C'est décourageant et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ne m'ont pas remercié l'assesseur. Ils agi, en définitive, de savoir si l'on est ou non entre gens de bonne foi.

Par ailleurs, j'étais tout à fait disponible. Au mois de juin, je suis allé voir Juvin en demandant de m'expliquer les problèmes et je lui ai dit : « Vous trouverez en moi un avocat relativement têtue et tenace ». J'étais prêt à coopérer. Et il m'a dit non. Au lieu de m'en parler, il est allé en parler à l'édifice. Avec Or, moi, je m'abstiens de m'occuper de ce qui ne me regarde pas et, en l'occurrence, l'atelier se trouve dans ma circonscription. Il est manifeste qu'il a choisi le biais politique dans cette affaire. C'est un fait. Il a pris cette responsabilité. Si l'on voulait faire cette démonstration que l'on vit dans un monde marchand et que tous les autres sont forcément mauvais, la démonstration est faite. La prochaine fois, je serai plus circonspect.



DU FAIT de la sortie de ce numéro spécial, le numéro habituel du 14^e Village paraîtra début mars. Si vous avez encore des informations, des communiqués, des petites annonces à faire passer, dépêchez-vous de nous contacter au journal, 8 rue de l'Abbé Carton 75014.

CITÉ VERGINGÉTORIX : des artistes rayés de la carte

Depuis des années, les artistes de la Cité Vergingétorix luttent pour conserver leurs ateliers. Après la Radiale Vergingétorix (abandonnée en 1977), un nouveau projet menace directement la Cité : l'aménagement de tout ce secteur par Ricardo Boffill dont nous avons présenté le projet dans le dernier numéro du journal.

En réalité, Ricardo Boffill, qui revendique pourtant hautement sa qualité d'« artiste », a purement et simplement fait l'impasse sur les derniers ateliers de la cité et rayé de la carte la douzaine de sculpteurs et de peintres qui travaillent ou habitent au 50 rue Vergingétorix ; il ne prévoit ni de conserver la cité, ni d'intégrer dans son projet des ateliers neufs. Le supérieur est d'autant plus grande que Boffill avait donné des garanties verbales il est vrai. Au mois de juin 1979, lorsqu'il avait rencontré un certain nombre de représentants d'associations du quartier, il leur avait déclaré : « Vous pouvez être assurés que des ateliers seront prévus ». Depuis, Boffill a été officiellement chargé du projet et il semble clair qu'entre la démission de quelques artistes et l'assurance d'obtenir un très gros chantier à Paris, il a choisi. D'autre part, lors du conseil d'administration de la SEMIREP du 27 novembre 1980, M. Chareyre (président de la SEMIREP) a annoncé que 5 ateliers d'artistes allaient être réalisés par M. Charlet,

architecte, en bordure de la nouvelle rue Vergingétorix, « en remplacement de ceux du 50 rue Vergingétorix ». D'où sort ce projet qui est évoqué pour la première fois ? Qu'en est-il exactement ? Les artistes de la cité répondent : « Rien ne nous a été proposé, on ne nous a même pas contactés et l'on fait comme si nous n'existions pas. Cela dit, notre position reste toujours la même : nous demandons la réhabilitation de la Cité ou bien de nouveaux ateliers dans la même secteur et dans les loyers soient en rapport avec les revenus des artistes ». Avant été, semble-t-il, « oubliés » par la ville de Paris, ils viennent d'adresser à Jacques Chirac une lettre dans laquelle ils se rappellent à son bon souvenir et lui demandent des précisions sur les projets de la municipalité. Enfin une exposition de sculpture sera réalisée en plein air, dans l'atelier de la Cité Vergingétorix, pendant un week-end du mois de mai. Vous y êtes dès à présent invités aussi nombreux que possible.



PROJET : des ateliers ouverts sur le quartier

Trois peintres veulent ouvrir leur atelier commun au public.

Pourquoi ?

Etre peintre, c'est vivre dans un quartier avec les autres. Eux aussi veulent avoir un contact social à travers leur travail. Ils sont trois, ils pourraient être plus. Nous imaginons que beaucoup d'autres pourraient ouvrir leurs portes comme eux à la même période et ainsi créer une manifestation au printemps 1981.

Le journal veut bien être le centre qui réunirait une activité spontanée dans le quartier. Comment cela va-t-il se passer dans les faits ? Les artistes ouvrent leur atelier tous les dimanches du mois de mai entre

14h et 18h à toute personne intéressée. On peut ainsi se promener dans le 14^e d'atelier en atelier dans un esprit de rencontre et de convivialité. C'est par des affiches collectives et grâce au journal qui publiera les adresses, que le public sera informé. Nous n'imposons aucun principe sélectif, sauf résidentiel. Toute tendance peut se révéler : le 14^e n'est pas une école, c'est un microcosme. Nous invitons tous les artistes du quartier qui ont envie de participer à cette manifestation à prendre contact avec le journal, 8 rue de l'Abbé Carton, 75014 Paris.

CITÉ FLEURIE : une spéculation frénétique

Après dix ans de lutte, le sort des artistes de la Cité Fleurie (à la frontière du 14^e) n'a jamais été aussi critique.

Défendue par Giscard d'Estaing en 1974, « classée » et donc protégée en 1976, « déclassée » un an plus tard par décision du Conseil d'État, la Cité Fleurie est l'enjeu depuis plusieurs mois d'une spéculation immobilière frénétique au mépris le plus total des artistes. En effet, une fois écartés les solutions déjà proposées par les artistes et qui auraient permis aux 30 ateliers de garder leur fonction première d'outils de travail, leurs occupants seront bientôt chassés, si rien n'est fait, car ils sont incapables d'acheter les ateliers au prix proposé. Maintenant que les

arrêts d'expulsion sont pris à l'encontre des artistes de la cité, rien n'empêche de faire monter les prix : le nouveau propriétaire, après avoir ou non « ravauchié » les locaux, se propose de tripler sa mise et transformant les ateliers en pavillons de luxe. Il est cependant possible de mettre en solution la question de la spéculation en déclarant d'Utilité Publique la conservation de la Cité Fleurie en tant que cité d'artistes. Une telle mesure permettrait au moins de faire concorder les actes avec les déclarations d'intention des pouvoirs publics.

DERNIERE MINUTE :

25 syndicats, associations ou collectifs d'artistes viennent d'adresser une lettre ouverte au Président de la République pour lui demander de mettre un terme aux agissements insupportables dont la création artistique est l'objet. Sur la base de cette lettre les 25 signataires appellent à une manifestation le samedi 21 février à 14 heures de Beaubourg jusqu'à l'Elysée.